

Image not found or type unknown



# Administration pénitentiaire

Par **mkelll**, le **22/03/2020** à **18:55**

Bonjour,

Je suis surveillant pénitentiaire et ma hiérarchie refuse que je porte le masque pour la protection contre le coronavirus et me menace de sanctions.

Je n'ai pas de droit de retrait et il me semble que les métiers régaliens ne dépendent pas du droit du travail.

Je pars au travail avec la boule au ventre de me faire contaminer et de contaminer par la suite mes collègues et ma famille.

L'administration est-elle dans son droit ?

Que me conseillez- vous ?

Merci par avance pour vos réponses,

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/04/2020** à **09:06**

Bjr@vous,

Votre souci a-t-il été réglé depuis ?